



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : www.snptri-cgt.fr

DROIT DE RETRAIT

LE 19 DECEMBRE 2013

Notre camarade, Sylvain MOUGENET, chef d'équipe à la DIR-EST (45 ans et père de 2 enfants) est décédé.

Sylvain, intervenant seul, est descendu de son véhicule et se trouvait devant celui-ci, quand un camion a percuté de plan fouet le véhicule qui lui a écrasé sylvain.

C'est le 3^{ème} mort parmi nos catégories après la DIRIF et le CG 14.

Ca suffit !

Le 19 décembre se tient un CTM, c'est pourquoi le SN appelle l'ensemble des agents à déposer des droits de retrait ce même jour.

Les agents doivent déposer le droit de retrait dans le centre le matin, une fois cela fait, ils restent dans leur centre, hormis si une intervention d'urgence est nécessaire (accident...).

Vous trouverez, ci-joint, un modèle de droit de retrait.

ATTENTION
NE PAS METTRE DE LOGO SYNDICAL SUR LES DROITS DE RETRAIT

Le 2013

Monsieur le Président du CHSCT,

Je soussigné _____, dépose un droit de retrait conformément à l'article 5.6 du décret 82-453 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 JUIN 2011. En effet, les risques routiers auxquels je suis exposé dans l'exercice de mes fonctions sont de nature à mettre ma vie en danger.

Aucune mesure n'étant prise pour éviter ou diminuer ces risques, je me vois donc dans l'obligation d'exercer mon droit de retrait.

Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur le Président du CHSCT, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signature